

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.085

L'An deux Mille Quatorze, le 2 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 mai 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 mai 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Eva ROY représentée par M. Philippe CAU  
Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Patrick MARENGO  
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE  
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par Mme Nelly SERRE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES CONSTITUANT LES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE REFLEXION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

RAPPORTEUR : M. Patrick MARENGO

VOTE : UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
4 ABSTENTIONS

L'article L.2121-22 du CGCT stipule que « peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le législateur a introduit, à l'occasion de l'adoption de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, un nouvel article L5211-40-1 au CGCT, lequel dispose que :

« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission, dans les conditions prévues à l'article L.2121-22, il peut prévoir la participation de Conseillers Municipaux des communes membres de cet établissement, selon des modalités qu'il détermine ».

Le législateur n'a pas précisé comment devaient être désignés les Conseillers Municipaux, amenés à participer à ces commissions de travail et de réflexion. Il propose que les Conseillers qui participent dans leurs communes, à une commission en lien avec celle créée par le Conseil Communautaire, puissent être autorisés à collaborer avec celles constituées, entre autre, par une Communauté d'Agglomération.

Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent un avis sur les dossiers qu'elles instruisent, à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présent soit exigé. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) est membre de droit de chaque commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L5211-40-1,

Vu la délibération N° CC-140523-H3 du 23 mai 2014, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a décidé de créer 18 commissions de travail et de réflexion, qui sont les suivantes :

- 1 - « Aménagement de l'espace communautaire (SCoT) »
- 2 - « Assainissement »
- 3 - « Culture »
- 4 - « Développement Economique »
- 5 - « Eau »
- 6 - « Elimination et Valorisation des déchets »
- 7 - « Environnement, Energie et Développement Durable »
- 8 - « Finances »
- 9 - « Gens du Voyage »
- 10 - « Logement - Droit du sol -PLH »
- 11 - « Mer et Milieu Maritime »
- 12 - « Politique de la Ville - Enfance - Jeunesse »
- 13 - « Ruralité - Développement agricole »
- 14 - « Sécurité des zones de baignade »
- 15 - « Systèmes d'information et aménagement numérique »
- 16 - « Tourisme »
- 17 - « Transports et Mobilité »
- 18 - « Travaux - Bâtiments communautaires ».

Vu la délibération N° CC-140523-HA du 23 mai 2014, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'autoriser :

1° la participation des Conseillers Municipaux des Communes membres aux commissions de travail et de réflexion de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, afin que chaque commune du territoire de la CARA soit représentée dans ces commissions, *soit par un Conseiller Communautaire titulaire ou suppléant, soit par un Conseiller Municipal*, dans chacune des 17 commissions, (hormis celle de la commission « Finances »),

2° chaque Conseil Municipal des communes membres de la CARA à proposer au Conseil Communautaire, la liste de ses représentants (un titulaire et un suppléant), dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus,

3° le dépôt des listes comportant le nom de chaque représentant (un titulaire et un suppléant) des 34 communes de la CARA, au sein des 17 commissions de travail et de réflexion (hormis la commission « Finances ») et leur transmission au plus tard le 18 juin à 12 h 00, à l'adresse électronique suivante : [p.pages@agglo-royan.fr](mailto:p.pages@agglo-royan.fr) ou auprès des Affaires Générales de la CARA, afin qu'elles soient validées, lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2014.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur ;
- Après en avoir délibéré ;

#### DÉCIDE

- de désigner au sein de chacune des 17 commissions de travail et de réflexion (hormis celle des « Finances ») de la CARA, le représentant titulaire ou suppléant suivant :

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLEANT	OBSERVATIONS
Aménagement de l'espace Communautaire (SCOT)	M.J. DAUZIDOU	G. LOUX D. PARSIGNEAU	
Assainissement	G. LOUX	M.N. PELTIER	
Culture	E.CIRAUD-LANOUE	D. PARSIGNEAU	Cons. Communautaire
Développement économique	R.L. CHABASSE	G. FILOCHE	Cons. Communautaire
Eau	B. GIRAUD	M.N. PELTIER	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Elimination et valorisation des déchets	M. N. PELTIER	D. BESSON	Cons.Communautaire
Environnement, énergie et développement Durable	B. GIRAUD	D. PARSIGNEAU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Gens du voyage	D. BESSON	M.C. SEURAT	Vice-Président
Logement – Droit du sol – PLH	D. BARRAUD DUCHÉRON	G. LOUX	
Mer et milieu maritime	J.P. CLECH	B. GIRAUD	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Politique de la Ville – Enfance Jeunesse	M.N. PELTIER	N. SERRE	
Ruralité, développement agricole	G. FILOCHE	M. SERVIT	
Sécurité des zones de baignade	D. BESSON	M.J. DOUMECQ	
Systèmes d'information et aménagement Numérique	F. DEAU	D. BERGEROT	Membre du Bureau CARA
Tourisme	T. GORDON'S	B. GIRAUD	
Transports et mobilité	D. BESSON	E. ROY	Vice-Président CARA
Travaux – Bâtiments communautaires	D. BESSON	G. LOUX	

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 juin 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO